



Article | 22 avril 2025 Abonnés



La protection de l'enfance racontée par une assistante sociale japonaise

Akiko Awa, ancienne assistante sociale japonaise, docteure en sciences humaines et chercheuse en sociologie, est venue raconter la protection de l'enfance au Japon, lors des 45e Assises du Cnaemo. Spécialiste de l'approche comparée, elle raconte que la France est un véritable "modèle".

En France, « *ce sont les professionnels qui ont rendu les choses possibles. Le militantisme fait vivre le social* », estime Akiko Awa, **docteure en sciences humaines et chercheuse en sociologie**, spécialisée dans les sujets liés à la protection de l'enfance.

L'Hexagone fait figure d'exemple à ses yeux. Celle qui fut assistante sociale pendant deux ans au Japon a partagé son expérience lors d'une intervention pendant **les 45e Assises du Carrefour national de l'action éducative en milieu ouvert (Cnaemo)**, organisées début avril 2025.

Pas d'éducateurs, ni de juge pour enfants

Au Japon, la protection de l'enfance reste largement déficiente. « *Même si la Convention internationale des droits de l'enfant a été signée en 1990, il n'existe ni de juge des enfants, ni d'éducateurs spécialisés, ni de brigade de protection des mineurs* », déplore-t-elle. À peine 0,2 % des mineurs sont suivis par l'aide sociale à l'enfance.

Selon Akiko Awa, l'enfant n'est pas considéré comme une personne à part entière. « *Il porte la responsabilité du bonheur de ses parents* », explique-t-elle. Se plaindre ou accuser un adulte est « *mal vu* », et les professionnels n'interviennent que très rarement dans les questions liées à l'éducation, au bien-être ou au droit de l'enfant. « *Tant que les parents ne demandent pas de l'aide, rien n'est fait* ».



Akiko Awa a décrit la protection de l'enfance dans son pays lors des 45e Assises du Cnaemo, le 4 avril 2025. - © Marine Derquenne

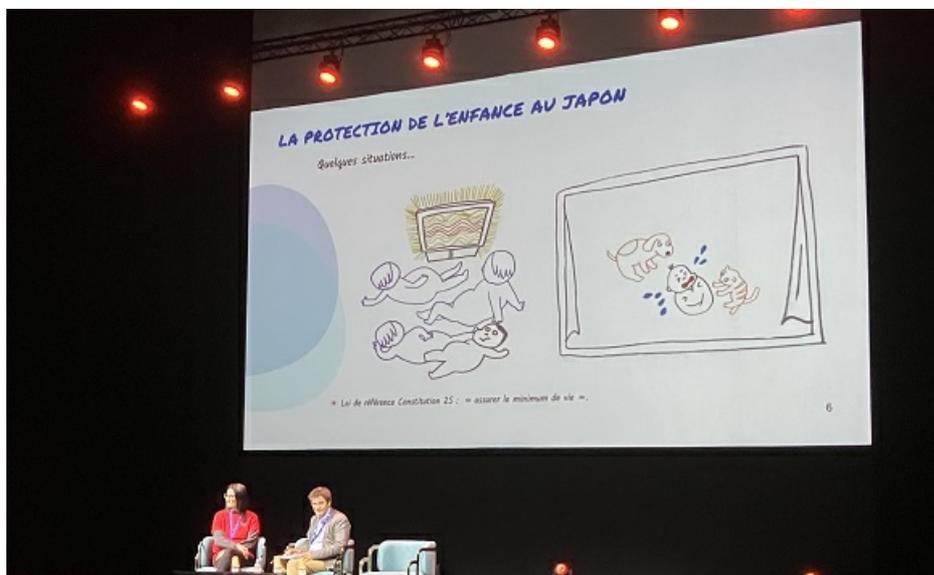
« La prochaine fois que je te vois, je te tue »

Durant ses deux années d'exercice comme assistante sociale au Japon, Akiko Awa a été confrontée à des situations extrêmes. Elle évoque une famille de « *quatre enfants déscolarisés, qui pesaient quatre-vingt-dix kilos chacun, tous alités devant la télévision.* » Lors de sa première visite, la mère l'a accueilli en la menaçant : « *La prochaine fois que je te vois, je te tue.* »

« *Et puis il y a eu cette histoire aussi, une maman de quatorze ans qui travaillait jour et nuit, et laissait son nouveau-né tout seul dans la maison, avec un chien et un chat qui s'occupaient de lui.* » Lorsqu'elle a alerté l'aide sociale à l'enfance, la réponse a été sans appel : « *Il n'y avait pas de preuve de maltraitance grave, donc il n'y avait rien à faire.* »

La PMI (protection maternelle et infantile) s'est contentée de noter que le bébé « *suivait la courbe de croissance* » et a répondu qu'« *il n'y avait donc pas à s'inquiéter.* » « *En rentrant chez moi, je réfléchissais à ce que je pouvais faire.* », confie-t-elle, soulignant le « *sentiment d'impuissance* » des travailleurs sociaux japonais.

« *Je sentais la responsabilité trop lourde par rapport au salaire. D'autant plus que là-bas, la famille et l'employeur peuvent attaquer les professionnels, et c'est à nous de payer un avocat. Autant dire qu'on ne prend jamais de risque.* »



À gauche, l'image illustre les quatre enfants alités devant la télévision, et à droite, le nouveau-né laissé seul dans sa maison avec un chat et un chien. - © MD

Des professionnels peu qualifiés

La plupart du temps, les travailleurs sociaux sont des fonctionnaires mutés tous les deux ou trois ans. « *Le social est exercé la plupart du temps par les administratifs et non par les travailleurs sociaux* », explique-t-elle.

Akiko Awa fait partie de la première génération recrutée en tant que travailleur social diplômé. Le diplôme d'assistante sociale spécialiste de l'enfance et de la famille a été lancé seulement en 2024. Convaincre de l'utilité d'avoir des professionnels formés est un défi. « *Certaines écoles se contentent de cours en vidéo, sans contact avec le terrain ou les professionnels* », témoigne-t-elle.

Elle raconte qu'un centre d'accueil pour les jeunes a été ouvert à Tokyo dans un quartier où de nombreux mineurs vivaient de la prostitution. Faute de professionnels qualifiés dans ce lieu d'accueil, il « *est devenu un lieu de prostitution* ».

Les professionnels participent rarement à des formations ou à des colloques, souvent organisés le week-end. Et sur le terrain, ils ne partagent pas toujours les mêmes valeurs : « *Dans une réunion, une personne peut parler d'un trauma, et une autre en rigoler.* »

La France comme modèle

Pour Akiko Awa, ce qui fait la force du système français, ce sont les professionnels de terrain. Elle évoque un accueil de jour pour quinze jeunes déscolarisés. « *Ils proposaient plein de projets avec les jeunes : du théâtre, des voyages... Aujourd'hui, ils ont un budget de 30 000 euros par an. Mais au départ, il n'y avait rien. Le budget n'est pas tombé du ciel. C'est la créativité des travailleurs sociaux qui a tout fait.* »

En France, elle a été marquée par une éducatrice qui, avant le rendez-vous avec les familles, leur demandait où elles se sentiraient le plus à l'aise pour parler : chez elles, dans un café, lors d'une promenade. « *J'étais très étonnée.* »

Au Japon, Akiko Awa suivait 80 familles, soit 200 personnes, et les rendez-vous s'enchaînaient dans son bureau avec les parents, sans rencontrer les enfants. « *On fait le strict minimum. Plus de la moitié des professionnels démissionnent en moins d'un an.* »

Émue, elle conclut : « *Savoir qu'il y a en France des enfants qui vont mieux, ça me touche*

profondément. Imaginez tous ceux que j'ai connus au Japon... qui vont de moins en moins bien. »

Une IA qui évalue le risque d'information préoccupante

Le Japon a tenté d'introduire l'intelligence artificielle (IA) dans les services sociaux. Après des applications qui traduisaient les pleurs des bébés pour les parents, en 2020, une IA a été testée pour évaluer le risque d'information préoccupante (IP). Le 2 mars 2025, après avoir investi 7 millions d'euros dans le projet, le ministère de l'Enfance et de la famille a renoncé à l'utilisation de l'IA pour l'évaluation de l'IP. « *S'il en faut un, le voici, le retour d'expérience à partager en France* », glisse Akiko Awa.

À lire également :

- Protection de l'enfance : l'herbe est-elle vraiment plus verte au Québec ?
- Le "travail social à travers le globe", un voyage autour de valeurs communes
- Protection de l'enfance : y a-t-il trop de placements en France ?

 **Marine DERQUENNE**